

ACADIE, Boulevard de l'

Toponymie & Plans



archives
municipales

VOUS NOUS OBLIGERIEZ EN NOUS RETOURNANT
LE DOSSIER DANS LE PLUS BREF DÉLAI.

McEACHRAN, avenue

Ainsi appelée le 17 janvier 1927. (*donc met
le nom d'ave Mc Eachran existait
dès avant l'extremum*)
(*Terre Mc Eachran - origine du nom*)

Va de l'ave. Beaumont au Blvd Crémazie

^E
ALLAN, avenue

(2)

Ville Mont - Royal

^E
AVE. ALLAN (1)

AVE. MC EACHRAN (2)

rue Drummond.

ci-après ave. Allan

Ville de Montréal.

(1) Subdivision déposée sous le nom d'avenue
Allan le 4/11/12. par T.S. Darling.

(2) Subdivision déposée sous le nom de avenue
Allan le 5/11/1910. par Birnam Realty.

Ave Allan appelée ave. McEachran le 17/1/27.

McEachran Ave

E X T R A I T

du procès-verbal de l'assemblée mensuelle ajournée du Conseil municipal de Montréal, tenue le lundi, 17 Janvier 1927.

o-o-o-o-o-o-o-o-o

Soumis et lu le rapport suivant de la Commission des Noms de rues recommandant le changement du nom ou l'appellation de certaines rues, etc.

LA COMMISSION DES NOMS DE RUES

a l'honneur de faire rapport que, conformément aux instructions du Conseil, elle a pris en délibération certaines recommandations relatives au changement du nom de certaines rues, etc.

qu'elle a consulté à ce sujet les échevins des quartiers intéressés et, après avoir obtenu leur assentiment aux changements qu'elle désire faire, elle recommande que les noms de rues, etc., suivants soient changés de la manière ci-après indiquée, savoir:

NOM ACTUEL	QUARTIER	NOM SUGGÉRÉ	HISTORIQUE
.....
Allen (ave)	St-Jean	McEACHRAN (ave)	Prolongement de McEachran

RESPECTUELLEMENT SOUMIS,

Salle des délibérations
de la Commission
Hôtel de ville,
Montréal, 17 novembre 1926

(Signé) Léon Trépanier,
Président
"
Arthur Angrignon,
"
Joseph Mercuro
"
J.-H. Drummond

Sur la proposition de M. l'échevin Trépanier, appuyée par M. l'échevin Bédard, il est

RESOLU: que ledit rapport soit adopté.

NOTE: On trouvera l'original du rapport ci-dessus en consultant le dossier ci-après:

1927 - Année
1
ARCHIVES MUNICIPALES
RUES
MUNICIPAL ARCHIVES
Dénomination
P22-10-1947 Archives
Collectifs

VILLE DE MONTRÉAL



CITY OF MONTRÉAL

BUREAU DES CONSEILLERS
COUNCILLORS' OFFICE

HÔTEL DE VILLE,
CITY HALL.

Le 16 novembre 1955.

Monsieur C.-E. Campeau, Directeur,
Service d'Urbanisme,
Hôtel de Ville.

Monsieur le Directeur,

Je vous fais tenir une requête, signée par plus des deux tiers des Conseillers, qui réclame que le nom de Boulevard de l'Acadie soit donné à une rue du nord de la Ville qui irait de la Rivière des Prairies jusqu'au nouveau marché englobant la rue McEachren et les autres tronçons, dans les limites de la Ville.

Tous les collègues, à qui je l'ai soumise, se sont montrés favorables. Les autres n'ont pu être atteints, mais je crois qu'une bonne partie d'entre eux opinerait dans le même sens.

Je vous serais obligé de bien vouloir soumettre le tout au comité de Toponymie pour décision.

Avec mes remerciements, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à mes meilleurs sentiments.

Roger Sigouin,
Conseiller municipal,
District No 11.

M. Sigouin
SERVICE D'URBANISME
Remis à *M. G. Seguin*
le *17/11/55*
COM. Comité Toponymie *AS*

2954

VILLE DE MONTREAL



CITY OF MONTREAL

CANADA

22-17p
7475

SERVICE D'URBANISME
CABINET DU DIRECTEUR

CITY PLANNING DEPARTMENT
OFFICE OF THE DIRECTOR

HÔTEL DE VILLE. 21 février 1956.
CITY HALL.

Monsieur Charles-É. Campeau, ing.p.,
Directeur du Service d'Urbanisme,
Ville de Montréal.

Report vu, approuvé et transmis
au directeur des Services de la Ville
Le directeur du Service d'Urbanisme
Campeau ing. p.

Changement du nom de l'avenue McEachran,
dans les quartiers Saint-Jean et Ahuntsic.

Monsieur le Directeur,

Dans la requête ci-jointe, signée par les deux tiers des conseillers municipaux de Montréal, on demande aux Autorités municipales de donner le nom de boulevard de l'Acadie à la voie qui s'étendra, en direction sud-nord, à partir de l'avenue Beaumont dans le quartier Saint-Jean jusqu'à la rivière des Prairies, et dont un secteur - avec quelque 200 résidants - est connu présentement sous le nom d'avenue McEachran (à partir de ladite avenue Beaumont jusqu'à la voie du C.P.R. au nord de la rue Sauvé, dans le quartier Ahuntsic).

L'avenue McEachran dans Montréal n'est pas dans l'axe de la voie du même nom dans Outremont, mais bien plutôt à environ un quart de mille plus à l'est et le nom "McEachran" fut donné en l'honneur du propriétaire d'une terre d'Outremont.

Vu que le Canada a célébré l'an dernier le deuxième centenaire de la survivance acadienne, le Comité de la Toponymie a résolu de faire droit à cette requête, et la Commission d'Urbanisme a ratifié cette décision de son Comité.

Pour ce motif, je vous prie de demander au Comité exécutif de recommander au Conseil de donner le nom de boulevard de l'Acadie à la voie qui s'étendra, en direction sud-nord, à partir de l'avenue Beaumont dans le quartier Saint-Jean jusqu'à la rivière des Prairies, et dont un secteur est présentement connu sous le nom d'avenue McEachran (à partir de ladite avenue Beaumont jusqu'à la voie du C.P.R. au nord de la rue Sauvé, dans le quartier Ahuntsic).

- 2 -

Comme il s'agit de changer la dénomination d'une voie,
c'est au Conseil qu'il appartient de le faire en vertu du paragraphe
156 de l'article 300 de la Charte.

Votre tout dévoué,

Le secrétaire général,


Georges-F. Séguin

GFS:cjr

VILLE DE MONTRÉAL



CITY OF MONTRÉAL

BUREAU DES CONSEILLERS
COUNCILLORS' OFFICE

HÔTEL DE VILLE,
CITY HALL.

DIRECTEUR DES SERVICES
OCT 20 3 28 PM '55

*avec
Ord
rap*

Le 28 octobre 1955.

Monsieur Lucien Hétu,
Directeur des Services,
Hôtel de Ville.

Monsieur le Directeur,

Nous avons célébré, cette année le deuxième centenaire de la survivance acadienne. Il serait de bon ton que le souvenir de cet événement se perpétue pour les générations à venir. Montréal s'est associé aux manifestations et a posé un geste significatif.

Un nouveau boulevard doit s'ouvrir dans l'axe de la rue McEachren et du boulevard Persillier, en passant dans le voisinage du grand marché central, dans le district numéro 11. Je suggérerais donc que cette nouvelle artère soit désignée sous le nom de boulevard de l'Acadie.

Ce geste, à mon avis, serait apprécié de tous nos concitoyens et ce serait un hommage rendu à nos frères Acadiens dont le miracle de survivance étonne tout le monde.

Je vous serais donc obligé de soumettre ce point de vue à notre Comité de Toponymie, à une de ses premières réunions, afin qu'une décision soit prise immédiatement.

Veillez croire, Monsieur le Directeur, à mes meilleurs sentiments.

Roger Sigouin,
Conseiller municipal,
District No 11.

Nous désirons faire connaître notre approbation à la suggestion de nommer BOULEVARD DE L'ACADIE la voie qui longera, en direction nord-sud, le nouveau marché central et qui ira de la rue Beaumont à la Rivière-des-Prairies. Ce boulevard absorberait plusieurs tronçons de rues qui se succèdent sous des noms différents.

Nous avons célébré, cette année, le deuxième centenaire de la survivance acadienne. Ce serait un beau geste pour perpétuer le souvenir de cet événement pour les générations à venir.

Nous prions donc le Comité exécutif d'étudier l'opportunité d'apporter au Conseil un rapport en ce sens.

Rod Aronoff
Emile Brown
G. G. G. G.
Jean Paul Benjamin
Bruno Leprieux
Gérard Gauthier.

W. H. O. O.
Louis Laberge.
Honoré Lemire

J. J. J. J.
Jean Fortin
P. P. P. P.

John, S. S.
W. G. G. G.

~~J. J. J. J.~~
M. M. M. M.

Constantin Turpelle
Léon O'Neil

Léon L. L. L.
Marcel M. M. M.

G. G. G. G.
Paul P. P. P.
Jean J. J. J.

Roger R. R. R.

Armand A. A. A.
M. M. M. M.

Paul P. P. P.
W. W. W. W.

Nous désirons faire connaître notre approbation à la suggestion de nommer BOULEVARD DE L'ACADIE la voie qui longera, en direction nord-sud, le nouveau marché central et qui ira de la rue Beaumont à la Rivière-des-Prairies. Ce boulevard absorberait plusieurs tronçons de rues qui se succèdent sous des noms différents.

Nous avons célébré, cette année, le deuxième centenaire de la survivance acadienne. Ce serait un beau geste pour perpétuer le souvenir de cet événement pour les générations à venir.

Nous prions donc le Comité exécutif d'étudier l'opportunité d'apporter au Conseil un rapport en ce sens.

Charles Brown
Alme Lesieur
Louis Brun
N.E. Valette
Frank Hanley
Lucien Tremblay
William V. Victor
Henry High
J. H. Dupuis.

Nous désirons faire connaître notre approbation à la suggestion de nommer BOULEVARD DE L'ACADIE la voie qui longera, en direction nord-sud, le nouveau marché central et qui ira de la rue Beaumont à la Rivière-des-Prairies. Ce boulevard absorberait plusieurs tronçons de rues qui se succèdent sous des noms différents.

Nous avons célébré, cette année, le deuxième centenaire de la survivance acadienne. Ce serait un beau geste pour perpétuer le souvenir de cet événement pour les générations à venir.

Nous prions donc le Comité exécutif d'étudier l'opportunité d'apporter au Conseil un rapport en ce sens.

Alfred Filiat
 Paul Campeau
 Louis Pichon
 Joseph Lussier
 Gérard Poiras
 Horace Blouin
 J. Masson
 B. Piquet
 Lionel Pigeon
 W. H. Mack
 Bernard Dupont
 Jacques Poiras
 J. P. Poiras

R. J. Travaas
 Roland Pichon
 P. P. Pichon
 Tronche Letellier de Saint-Jest
 Roland O. Boissonault
 Hector Marchand

J. Poiras
 J. P. Poiras
 André Poiras
 Léopold Poiras
 Girard Poiras
 Emery Poiras
 H. P. Poiras
 J. P. Poiras
 J. P. Poiras

C. H. U.
 B. P. P.
 B. M. P.
 L. P. P. L.

le 2 novembre 1955

Monsieur Roger Sigouin,
Conseiller municipal,
Montréal.

Cher monsieur Sigouin, re: "boulevard de l'Acadie"

J'accuse réception de
votre lettre en date du 28 octobre dernier.

Veuillez croire que la
demande qui en fait l'objet sera étudiée
attentivement et que je ne manquerai pas de vous
tenir au courant de la décision qui sera prise
en ce cas.

Votre bien dévoué,
Le directeur des services,

P/rg



CABINET DU
DIRECTEUR DES SERVICES MUNICIPAUX

1-1-12-10M-9-55-32015

7475

Monsieur C.-E. Campeau, ing. p.,
Directeur du service d'urbanisme,
Hôtel de ville.

Memorandum

MONTREAL, le 2 novembre 1955

re: "boulevard de l'Acadie" -
nouveau boulevard qui doit s'ouvrir
dans l'axe de la rue McEachren et du
boulevard Persillier

Cher monsieur,

Je vous transmets la communication ci-jointe
de monsieur le conseiller Roger Sigouin en vous priant de
me faire tenir votre rapport quant à la suggestion qui y
est formulée.

LE DIRECTEUR DES SERVICES

SERVICE D'URBANISME
 transmis à G. Seguin
 le 4 NOV 1955
 par la gouvernante Lucien Hébert

Nov 4 9 01 AM '55
SERVICE D'URBANISME

COORDINATION
7475



EXTRAIT du procès-verbal de la séance du CONSEIL municipal
de Montréal, tenue le 1er mars 1956.

L'article 110 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération
le rapport suivant du Comité exécutif:

" LE COMITE EXECUTIF

a l'honneur de recommander, conformément aux rapports ci-joints
du directeur du service d'urbanisme, de donner le nom de:

- | | |
|------------------------|---|
| rue Jean-Bourdon, | à la voie qui constitue le prolongement de la rue Jean-Bourdon existante, et qui s'étend vers l'ouest à partir de celle-ci jusqu'à un point situé à 650 pieds à l'ouest de la rue Jasmin; |
| rue Beauséjour, | à la voie qui s'étend à 191 pieds à l'ouest de la rue Jasmin, à partir du boulevard Gouin vers le sud, jusqu'à la limite du quartier Ahuntsic, c'est-à-dire sur une distance moyenne de 820 pieds; |
| rue de Villebon, | à la voie qui s'étend vers l'ouest, immédiatement au sud du boulevard Gouin et à partir de la rue Beauséjour, sur une distance de 290 pieds, pour bifurquer à angle droit, vers le sud, jusqu'à la rue Jean-Bourdon, c'est-à-dire sur une distance moyenne de 413 pieds; |
| rue de Bécancour, | à la voie qui s'étend vers l'ouest, à partir de la rue Beauséjour, à 414 pieds au sud du boulevard Gouin, sur une distance de 276 pieds; |
| place Olivier, | à la place qui s'étend au sud du boulevard Gouin sur une distance moyenne de 240 pieds, dans l'axe de la rue Olivier existante, dans le quartier Ahuntsic; |
| avenue Robert-Giffard, | à la voie formée du lot de subdivision no 104 du lot originaire no 31 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, ainsi que du lot de subdivision no 197 du lot originaire no 35 du même cadastre, qui s'étend vers le nord, à partir de la rue Dudemaine sur une distance de 770 pieds, et qui prend son origine à environ 570 pieds à l'ouest de la rue Michel-Sarrazin, et à un peu plus de 600 pieds à l'ouest de la rue Saint-Evariste; |
| rue de Meulles, | à la voie formée des lots de subdivision nos 148, 149 et 150 du lot originaire no 35 du même cadastre, et qui s'étend vers l'ouest, immédiatement au nord de la rue Dudemaine, à partir de l'avenue Robert-Giffard sur une distance de 385 pieds pour bifurquer vers le nord jusqu'à la rue Jeanne, c'est-à-dire sur une distance de 674 pieds; |

rue de Tracy,

à la voie formée des lots de subdivision nos 54 et 55 du lot no 31 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, et qui s'étend vers l'est, immédiatement au nord de la rue Dudemaine et à partir de l'avenue Robert-Giffard sur une distance moyenne de 400 pieds pour bifurquer vers le nord jusqu'à la rue Jeanne, c'est-à-dire sur une distance moyenne de 750 pieds;

place d'Aiguillon,

à la voie formée des lots de subdivision nos 184, 185 et 186 du lot no 35 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, et qui prend origine à 400 pieds au nord de la rue Dudemaine à partir de l'avenue Robert-Giffard et s'étend vers l'ouest sur une distance moyenne de 164 pieds pour bifurquer vers le nord sur une distance moyenne de 295 pieds, pour bifurquer de nouveau vers l'est sur une étendue moyenne de 190 pieds jusqu'à l'avenue Robert-Giffard;

place d'Argenteuil,

à la voie formée des lots de subdivision nos 91, 92 et 93 du lot no 31 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, et qui prend origine à 400 pieds au nord de la rue Dudemaine à partir de l'avenue Robert-Giffard et s'étend vers l'est sur une distance moyenne de 175 pieds pour bifurquer vers le nord sur une distance moyenne de 323 pieds, pour bifurquer de nouveau vers l'ouest sur une étendue moyenne de 225 pieds jusqu'à l'avenue Robert-Giffard;

avenue de Repentigny,

à la voie qui s'étend vers le nord sur une distance d'environ 1000 pieds à partir de la rue Sherbrooke, à environ 800 pieds à l'ouest de la rue Langelier;

avenue de Lotbinière,

à la voie qui s'étend de l'avenue de Repentigny au parc de Lotbinière, à environ 1000 pieds au nord de la rue Sherbrooke;

rue Curatteau,

à la voie formée du lot de subdivision no 507 du lot no 390 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, qui s'étend vers le nord dans l'axe de la rue Curatteau et à 728 pieds au nord de la rue Sherbrooke, sur une distance maximum de 141 pieds;

rue de Boucherville,

à la voie formée du lot de subdivision no 502 du lot no 390 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, qui s'étend vers le nord dans l'axe de la rue de Boucherville et à 733 pieds au nord de la rue Sherbrooke, sur une distance maximum de 141 pieds;

rue Ernest-Gendreau,

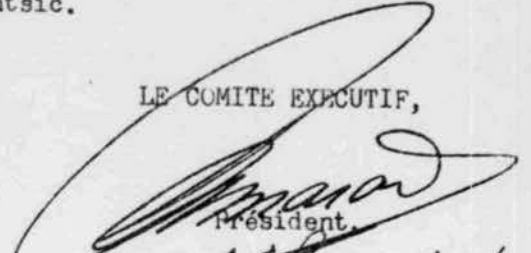
à la voie formée du lot de subdivision no 503 du lot no 390 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, qui s'étend vers l'est à partir de la rue de Boucherville jusqu'à la rue Curatteau à 807 pieds au nord de la rue Sherbrooke;

- montée de Saint-Léonard, à la voie formée du lot de subdivision no 552 du lot no 390 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, qui s'étend vers le nord à 733 pieds au nord de la rue Sherbrooke sur une distance de 648,6 pieds en bordure de la montée de Saint-Léonard et qui constitue un élargissement de cette dernière voie;
- place des Cent-Associés, à la place formée des lots de subdivision nos 517, 531 et 544 du lot no 390 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, qui s'étend en forme de fer à cheval en bordure est de l'élargissement de la montée de Saint-Léonard, au nord de la rue Sherbrooke;
- [boulevard de l'Acadie, à la voie qui s'étendra en direction sud-nord à partir de l'avenue Beaumont jusqu'à la rivière des Prairies, et dont un secteur est présentement connu sous le nom d'avenue McEachran, à partir de ladite avenue Beaumont jusqu'à la voie du C.P.R. au nord de la rue Sauvé;
- avenue Guillaume-Couillard, à la voie qui s'étend à 725 pieds à l'est de la rue Filion, à partir du boulevard Gouin jusqu'à la rue de Salaberry;
- rue de Chazel, à la voie qui s'étend vers l'est à 580 pieds au sud du boulevard Gouin, à partir de l'avenue Guillaume-Couillard sur une distance de 700 pieds pour bifurquer vers le sud sur une distance de 200 pieds;
- rue Bohlé, à la voie qui s'étend vers le sud à 175 pieds à l'est de l'avenue Guillaume-Couillard, à partir du boulevard Gouin sur une distance de 400 pieds pour bifurquer vers l'est jusqu'à la rue Bohlé dont elle constitue le prolongement;
- avenue de Poutrincourt, à la voie qui s'étend vers le nord à 700 pieds à l'ouest du boulevard Taylor, à partir de la rue de Salaberry jusqu'au boulevard Gouin;
- rue Charny, à la voie qui s'étend vers l'est à 225 pieds au nord de la rue de Salaberry à partir de l'avenue de Poutrincourt jusqu'au boulevard Taylor;
- place Hélène-Boullé, à la place qui s'étend vers le nord à 350 pieds à l'est de l'avenue Guillaume-Couillard sur une distance de 500 pieds, à partir de la rue de Chazel pour bifurquer vers l'est sur une distance de 200 pieds, pour bifurquer de nouveau vers le sud jusqu'à la rue Bohlé, dans le quartier Ahuntsic;

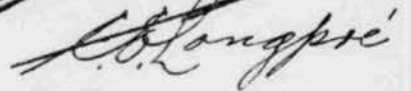
place Gilles-Hocquart,

à la place qui s'étend à 180 pieds à l'est de la rue Jasmin, à partir de la rue Jean-Bourdon, vers le sud, sur une distance de 180 pieds et une largeur de 60 pieds, puis sur une distance de 200 pieds et une largeur de 150 pieds, dans le quartier Ahuntsic.

LE COMITE EXECUTIF,



Président.



Greffier de la Cité.

Montréal, les 20, 22 et 24 février 1956."

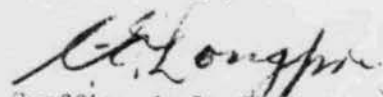
Proposé par le conseiller Lafrille,
Appuyé par les conseillers Pierre Desharais, Gagnon,
Drovois et Guinet,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix,
elle est adoptée et il est

RESOLU: en conséquence.

(Certifié)



Greffier de la Cité.

BOULEVARD DE L'ACADIE

Le 1er mars 1956, le Conseil municipal de Montréal voulant faire suite aux manifestations qui s'étaient déroulées l'année précédente, à l'occasion du deuxième centenaire du "Grand dérangement" des Acadiens, décidait de changer le nom de l'avenue McEachran en celui de boulevard de l'Acadie.

Anciens noms: avenue McEachran,
avenue Allen,
boulevard Persillier,
rue Union,
rue Frigon,
rue Persillier,
rue Drouart,
avenue Alfred-Laliberté.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance du CONSEIL municipal
de Montréal, tenue le 15 septembre 1960.

L'article 175 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération
le rapport suivant du Comité exécutif:

" LE COMITE EXECUTIF

a l'honneur de recommander, conformément aux rapports ci-
 joints du directeur du service d'urbanisme, de donner

- a) le nom de boulevard Taylor à la courte voie, connue présentement
 sous le nom d'avenue Alfred-Laliberté, qui s'étend à l'extrémité
 sud du boulevard Taylor existant et perpendiculairement à ce dernier;
- b) le nom de rue James Morrice à la voie qui s'étend dans l'axe de la
 rue James Morrice existante à partir de la rue de Salaberry jusqu'à
 l'autoroute des Laurentides un peu à l'ouest de sa jonction avec le
 boulevard Henri-Bourassa;
- c) le nom de rue Joseph-Casavant à la voie située immédiatement à
 l'ouest de la rue James Morrice, parallèle à celle-ci et dans l'axe
 de la rue Joseph-Casavant existante, et qui s'étend de la rue de
 Louisbourg jusqu'à l'autoroute des Laurentides;
- d) le nom d'avenue de Poutrincourt à la voie qui s'étend immédiatement
 à l'ouest de la rue Joseph-Casavant, parallèle à celle-ci et presque
 dans l'axe de l'avenue de Poutrincourt existante, à partir de la rue
 de Louisbourg jusqu'à la rue Charles-Gill;
- e) le nom d'avenue Alfred-Laliberté à la voie qui longe le côté est de
 l'autoroute des Laurentides à partir de la rue de Louisbourg jusqu'à
 quelques pieds à l'est de l'extrémité sud de la rue James Morrice;
- f) le nom de place Victor-Doré à l'impasse qui s'étend vers le sud à
 partir de l'extrémité est de la rue Victor-Doré;
- g) le nom de rue Ranger à la voie formée du lot portant le no de subdivi-
 sion 572 du lot no 44 du cadastre de la paroisse de St-Laurent et qui
 s'étend vers le sud dans l'axe de la rue Ranger existante, à partir
 de la rue Jeanne, sur une distance de 425 pieds pour bifurquer vers
 l'est sur une distance de 150 pieds jusqu'à la rue Grenet;
- h) le nom de rue Farly à la voie qui s'étend immédiatement au sud de
 l'avenue Emile-Journault, à partir de l'avenue Henri-Julien jusqu'à
 la rue Saint-Denis;
- i) le nom de rue Frémont à la voie qui s'étend immédiatement au sud des
 voies de la compagnie des chemins de fer nationaux, à partir de
 l'extrémité nord-ouest du parc et terrain de jeux Henri-Julien jusqu'à
 la rue Berri, dans l'axe de la rue Frémont existante, ainsi qu'à la
 voie connue présentement sous le nom de 41e Avenue qui s'étend presque
 dans l'axe de la rue Frémont, à partir de l'avenue Millen jusqu'à la
 rue Saint-Hubert;
- j) le nom de rue de Louvain à la voie connue présentement sous le nom de
 rue François-Malherbe, qui s'étend immédiatement au sud des voies de
 la compagnie des chemins de fer nationaux, à partir de la rue Meilleur
 jusqu'au boulevard Saint-Laurent;
- k) le nom de rue Dirval à la voie connue présentement sous le nom de rue
 Claude-Dablon, qui s'étend entre la rue Meilleur et le boulevard Saint-
 Laurent, à partir de la rue Chabanel en gagnant le nord jusqu'à la rue
 de Louvain (François-Malherbe);

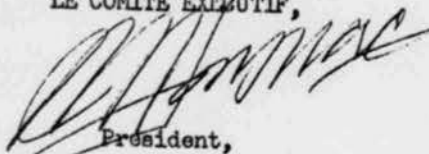
L) le nom de *rus Jeanne-Mance* à la voie connue présentement sous le nom *ruc Saint George*, et qui s'étend de la ruelle des Fortifications jusqu'à la *ruc Sainte-Catherine*;

m) le nom de boulevard de l'*Acadie*

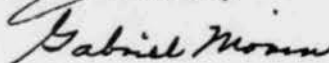
1o.- à la nouvelle voie qui s'étend dans l'axe du boulevard de l'*Acadie* existant à partir des voies de la compagnie des chemins de fer nationaux en décrivant une légère courbe jusqu'au boulevard *Henri-Bourassa*;

2o.- à la voie connue présentement sous le nom de boulevard *Persillier*, qui s'étend du boulevard *Henri-Bourassa* jusqu'au boulevard *Gouin*.

LE COMITE EXECUTIF,



Président,



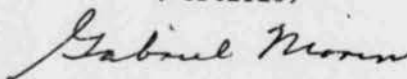
Greffier de la Cité.

Montréal, le 25 août 1960."

Sur la proposition du conseiller *Croteau*,
Appuyée par les conseillers *J.-M. Savignac*,
M.W. Hayes, *Dupuis* et *Gagliardi*, il est

RESOLU: que ledit rapport soit adopté.

(Certifié)



Greffier de la Cité.



E X T R A C T from the minutes of the meeting of the City C O U N C I L of Montréal
held on September 15th, 1960.

Article 175 of the order of the day being read to consider the following report of the Executive Committee:

"THE EXECUTIVE COMMITTEE

has the honor to recommend, in accordance with the annexed reports of the Director of the City Planning Department, to give

- a) the name of Taylor Boulevard to the short street known as Alfred-Laliberté Avenue, extending from the south end of existing Taylor Boulevard and perpendicular to the latter;
- b) the name of James Morrice Street to the street which extends in the axis of existing James Morrice Street, from de Salaberry Boulevard to the Laurentian Autoroute a little west of its junction with Henri-Bourassa Boulevard;
- c) the name of Joseph-Casavant Street to the street immediately west of James Morrice Street, parallel to the latter and in the axis of existing Joseph-Casavant Street, and which extends from de Louisbourg Street to the Laurentian Autoroute;
- d) the name of de Poutrincourt Avenue to the street which extends immediately west of Joseph-Casavant Street, parallel to the latter and almost in the axis of existing de Poutrincourt Avenue, from de Louisbourg Street to Charles-Gill Street;
- e) the name of Alfred-Laliberté Avenue to the street which runs along the east side of the Laurentian Autoroute from de Louisbourg Street to a few feet east of the south end of James Morrice Street;
- f) the name of Victor-Doré Place to the dead end which extends southward from the east end of Victor-Doré Street;
- g) the name of Ranger Street to the street made of lot bearing subdivision No. 572 of lot No. 44 of the cadastre of the Parish of St-Laurent and which extends southward in the axis of existing Ranger Street, from Jeanne Street over a distance of 425 feet, to turn eastward over a distance of 150 feet to Grenet Street;
- h) the name of Farly Street to the street which extends immediately south of Emile-Journault Avenue, from Henri-Julien Avenue to Saint-Denis Street;
- i) the name of Frémont Street to the street which extends immediately south of the Canadian National Railways tracks, from the northwest end of the Henri-Julien park and playground to Berri Street, in the axis of existing Frémont Street, and to the street presently known under the name of 41st Avenue which extends almost in the axis of Frémont Street, from Millen Avenue to Saint-Hubert Street;

- j) the name of de Louvain Street to the street presently known under the name of François Malherbe Street, which extends immediately south of the Canadian National Railways tracks, from Meilleur Street to Saint-Laurent Boulevard;
- k) the name of Dirval Street to the street presently known under the name of Claude Dablon Street, which extends between Meilleur Street and Saint-Laurent Boulevard, from Chabanel Street northward to de Louvain Street (François-Malherbe);
- L) the name of Jeanne-Mance Street to the street presently known under the name of St. George Street, and which extends from des Fortifications Lane to Sainte-Catherine Street;
- m) the name of de l'Acadie Boulevard
 - 10.- to the new street which extends in the axis of existing de l'Acadie Boulevard from the Canadian National Railways tracks with a slight turn to Henri-Bourassa Boulevard;
 - 20.- to the street presently known as Persillier Boulevard, which extends from Henri-Bourassa Boulevard to Gouin Boulevard.

THE EXECUTIVE COMMITTEE

(signed) J.-M. Savignac,
Chairman,

(signed) Gabriel Morin,
City Clerk.

Montréal, August 25th, 1960."

On motion of Councillor Croteau,
Seconded by Councillors J.-M. Savignac,
M. W. Hayes, Dupuis and Gagliardi, it was

RESOLVED: that said report be adopted.

(Certified)

Gabriel Morin
City Clerk.

CITÉ DE MONTRÉAL



CITY OF MONTRÉAL

CANADA

MAY 30 4 10 PM '62

COMITÉ EXÉCUTIF
EXECUTIVE COMMITTEE
sous-comité de la Toponymie

HÔTEL DE VILLE
CITY HALL

le 30 mai 1962.

Monsieur Lucien Hétu,
Directeur des services municipaux,
Ville de Montréal.

Changement du nom d'une partie de
l'avenue Alfred-Laliberté dans le
quartier Ahuntsic

Monsieur le directeur,

Le 1er décembre 1960, le conseil municipal donnait le nom d'avenue Alfred-Laliberté à la voie, immédiatement à l'ouest du boulevard de l'Acadie, qui s'étendait à partir du boulevard Henri-Bourassa jusqu'à quelque 135 pieds au sud de la rue Charles-Gill, où elle se reliait au boulevard de l'Acadie.

Depuis, cependant, cette partie de l'avenue Alfred-Laliberté est devenue intégrante du boulevard de l'Acadie, et partant, devrait maintenant porter ce même nom.

En conséquence, le sous-comité de la Toponymie vous prie de demander au comité exécutif de recommander au conseil de donner le nom de boulevard de l'Acadie à la voie formée du lot No 325-200 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, et connue présentement sous le nom d'avenue Alfred-Laliberté, qui s'étend vers le nord sur une distance de 796 pieds à partir du boulevard Henri-Bourassa et qui est partie intégrante du boulevard de l'Acadie, dans le quartier Ahuntsic.

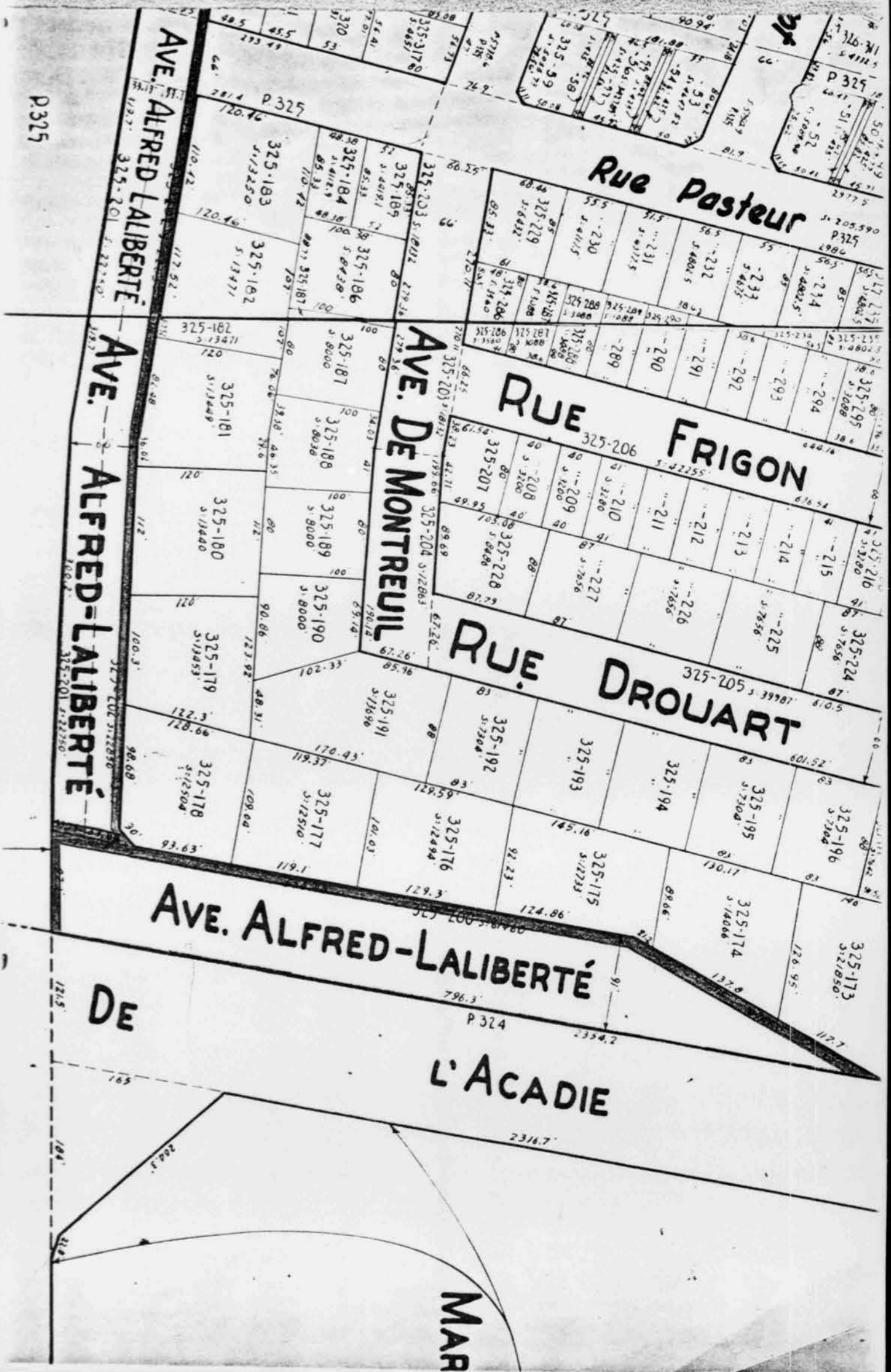
Comme il s'agit de changer le nom d'une voie, c'est au conseil de le faire en vertu des paragraphes 6 et 7 de l'article 522 de la charte.

Votre tout dévoué,

LE SECRÉTAIRE,

Georges-F. Séguin

:lm





CABINET DU

DIRECTEUR DES SERVICES MUNICIPAUX

Monsieur Claude Robillard, ing.p.,
Directeur du service d'urbanisme,
Hôtel de ville.

(1-1-12)

Memorandum

7 4 7 5

MONTRÉAL,

le 30 mai 1962

SCUS-COMITE DE LA TOPONYMIE -
re: dénomination et changement de noms
de rues -

Cher monsieur,

Je vous retourne le dossier ci-joint en
vous priant de me faire tenir votre rapport quant au
changement qui y est préconisé.

LE DIRECTEUR DES SERVICES

P/gm

Jucien Hébert

SERVICE D'URBANISME

Transmis à *M. Benette*
le *27 juin '62*
pour *rapport*

*M. C. G. Guédon
pour M. J. F. Séguin
27/6/62*

COORDINATION

225-A

CITÉ DE MONTRÉAL



CANADA

24/7/62
7475 4^e
DIRECTION DES SERVICES
CITY OF MONTREAL 10 JULY 1962

Conseil

SERVICE D'URBANISME
CITY PLANNING DEPARTMENT

UN 1-3811.
HÔTEL DE VILLE.
CITY HALL.

le 10 juillet 1962.

Monsieur Lucien Hétu,
Directeur des services municipaux,
Ville de Montréal.

Sous-comité de la toponymie -
Changement du nom d'une partie de
l'avenue Alfred-Laliberté en celui
de boulevard de l'Acadie.
Votre mémoire du 30 mai 1962.

Monsieur le directeur,

M. Georges-F. Séguin, du service d'urbanisme, m'informe qu'il a pris connaissance du rapport ci-joint de M. Georges-F. Séguin, du sous-comité de toponymie, et qu'il en approuve les recommandations.

J'opine du bonnet.

Votre tout dévoué,

LE DIRECTEUR,

Claude Robillard

Claude Robillard, ing. p.

:lm



EXTRAIT du procès-verbal de la séance du CONSEIL municipal
de Montréal, tenue le 16 août 1962.

L'article 194 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération
le rapport suivant du Comité exécutif:

"LE COMITE EXECUTIF

a l'honneur de recommander, conformément aux rapports
ci-joints du directeur du service d'urbanisme, de donner le nom
de

a) place Etienne-Brûlé à la voie présentement connue
sous le nom d'avenue Gilbert-Barbier, formée des lots de subdivi-
sion nos 92, 13 et 14 et d'une partie du lot de subdivision no
8 du lot no 172 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet,
qui s'étend vers l'ouest immédiatement au sud de la rivière des
Prairies, à partir de la rue du Pont, sur une distance moyenne de
760 pieds, pour bifurquer à angle droit vers le sud sur une dis-
tance d'environ 60 pieds;

✓ b) boulevard de l'Acadie à la voie formée du lot no
325-200 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, et connue
présentement sous le nom d'avenue Alfred-Laliberté, qui s'étend
vers le nord sur une distance de 796 pieds à partir du boulevard
Henri-Bourassa et qui est partie intégrante du boulevard de
l'Acadie.

LE COMITE EXECUTIF,

Président,

Greffier de la Cité.

Montréal, les 24 et 31 juillet 1962. "

Proposé par le conseiller Snyder,
Appuyé par les conseillers Hanigan, Sigouin,
Bourret et Saulnier,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est
adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

(Certifié)

Greffier de la Cité.





No 3040

Règlement concernant les noms de voies, rues, ruelles, culs-de-sac, places, parcs ou terrains de jeux, boulevards ou avenues ou parties d'iceux.

A une séance du Comité exécutif de la Ville de Montréal tenue le 20 novembre 1964, et à la séance du Conseil de la Ville de Montréal tenue le 26 novembre 1964.

Il est décrété et statué comme suit :

ARTICLE 1. — Les noms énumérés ci-après sont donnés, reconnus et ratifiés et désignent les voies, rues, ruelles, culs-de-sac, places, parcs ou terrains de jeux, boulevards ou avenues ou parties d'iceux décrits après les susdits noms:

- 1) **Papineau** à l'avenue connue sous le nom de rue Berthelet qui s'étend à quelques pieds près dans l'axe de l'avenue Papineau existante, du boulevard Gouin à la rivière des Prairies, dans le quartier Ahuntsic ;
- 2) **Étienne-Brûlé** à l'avenue formée des lots nos P. 172-1 et 172-7 du cadastre de

By-law concerning the names of thoroughfares, streets, lanes, blind streets, places, parks or playgrounds, boulevards or avenues or parts thereof.

At a meeting of the Executive Committee of the City of Montreal held on November 20, 1964, and at the meeting of the Council of the City of Montreal held on November 26, 1964.

It was ordained and enacted as follows :

ARTICLE 1. — The names listed hereafter are given, accepted and ratified and designate the thoroughfares, streets, lanes, blind streets, places, parks or playgrounds, boulevards or avenues or parts thereof described after the said names:

- 1) **Papineau** to the avenue known as Berthelet Street, extending, within a few feet, in the axis of the existing Papineau Avenue, from Gouin Boulevard to des Prairies River, in Ahuntsic Ward ;
- 2) **Étienne-Brûlé** to the avenue made up of lots Nos. P. 172-1 and 172-7 of the cadastre

Christophe-Colomb et les rues Jarry, de Normanville et Villeray, dans le quartier Villeray ;

Street, and by Christophe-Colomb Avenue and Jarry de Normanville and Villeray Streets, in Villeray Ward ;

- 9) **Pierre-Bernard** au boulevard connu sous le nom de boulevard Bernard qui s'étend immédiatement à l'ouest de la rue Desmar-teau, à partir de la rue Bellerive jusqu'à la rue de Sillery, dans le quartier Mercier ;
- 9) **Pierre-Bernard** to the boulevard known as Bernard Boulevard, extending immediately west of Desmar-teau Street, from Bellerive Street to de Sillery Street, in Mercier Ward ;
- 10) **Thomas-Chapais** au parc borné par le boulevard Pierre-Bernard, les rues Sherbrooke, Joffre, de Grosbois et des Ormeaux, et la limite nord de la ville, dans le quartier Mercier ;
- 10) **Thomas-Chapais** to the park bounded by Pierre-Bernard Boulevard, Sherbrooke, Joffre, de Grosbois and des Ormeaux Streets and the north limit of the City, in Mercier Ward ;
- 11) **de Normanville** au parc formé des lots de subdivision nos 900 à 930 inclusivement, 932 à 960 inclusivement, 961 et 961-1 du lot no 488 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet, et qui est situé en bordure nord de la rue Everett, entre les rues de La Roche et de Normanville, dans le quartier Villeray ;
- 11) **de Normanville** to the park made up of subdivision lots Nos. 900 to 930 inclusive, 932 to 960 inclusive, 961 and 961-1 of lot No. 488 of the cadastre of the parish of Sault-au-Récollet, which is located along the north side of Everett Street, between de La Roche and de Normanville Streets, in Villeray Ward ;
- 12) **de l'Acadie** au nouveau boulevard qui s'étend dans l'axe du boulevard de l'Acadie existant, à partir des voies de la Compagnie des chemins de fer nationaux, en décrivant une légère courbe jusqu'au
- 12) **Acadie** to the new boulevard extending in the axis of the existing Acadie Boulevard, from the C.N.R. tracks, and making a slight curve up to Henri-Bourassa Boulevard, in Ahuntsic Ward ;

boulevard Henri-Bourassa, dans le quartier Ahuntsic ;

- 13) **de l'Acadie** au boulevard connu sous le nom de boulevard Persillier, qui s'étend du boulevard Henri-Bourassa jusqu'au boulevard Gouin, dans le quartier Ahuntsic ;
- 13) **Acadie** to the boulevard known as Persillier Boulevard, which extends from Henri-Bourassa Boulevard to Gouin Boulevard, in Ahuntsic Ward ;
- 14) **de l'Acadie** au boulevard connu d'abord sous le nom de rue Drouart puis sous le nom de boulevard Persillier qui s'étend en bordure ouest du boulevard de l'Acadie un peu au nord et un peu au sud de la rue de Louisbourg, dans le quartier Ahuntsic ;
- 14) **Acadie** to the boulevard known as Drouart Street then as Persillier Boulevard which extends along the west side of Acadie Boulevard, slightly to the north and to the south of Louisbourg Street, in Ahuntsic Ward ;
- 15) **Rancourt** à la rue connue sous le nom de rue Rita et qui s'étend vers le nord sur une distance de 144 pieds à partir du boulevard Henri-Bourassa, entre les rues de Martigny et de Lille, dans le quartier Ahuntsic ;
- 15) **Rancourt** to the street known as Rita Street, extending northward over a distance of 144 feet from Henri-Bourassa Boulevard, between de Martigny and Lille Streets, in Ahuntsic Ward ;
- 16) **Henri-Bourassa** au boulevard connu sous le nom de rue de l'Ange-Gardien, et qui s'étend en bordure nord du boulevard Henri-Bourassa existant, à partir de la rue Rancourt jusqu'à un peu à l'est de la rue d'Iberville, dans le quartier Ahuntsic ;
- 16) **Henri-Bourassa** to the boulevard known as de l'Ange-Gardien Street, extending along the north side of the existing Henri-Bourassa Boulevard, from Rancourt Street up to a point slightly to the east of d'Iberville Street, in Ahuntsic Ward ;
- 17) **Saint-Émile** au parc formé des lots nos 50-251 à 265 inclusivement, P. 50-266 à 269 inclusivement et P. 30 du cadastre du village incor-
- 17) **Saint-Émile** to the playground made up of lots Nos. 50-251 to 265 inclusive, P. 50-266 to 269 inclusive and P. 30 of the incorporated

poré d'Hochelaga, et borné par les rues Darling, Saint-Germain, Rachel et Davidson et le lot no 30-293 du même cadastre, dans le quartier Préfontaine ;

18) **de Liège** à la rue connue sous le nom de chemin de la Côte-Saint-Michel, qui s'étend dans l'axe de la rue de Liège existante, à partir de la rue Saint-Hubert jusqu'à l'avenue Christophe-Colomb, dans le quartier Villeray ;

19) **Mignault** à la rue formée du lot de subdivision no 1444 du lot no 41 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, et qui s'étend vers le nord dans l'axe de la rue Mignault existante, à partir de l'avenue de Renty sur une distance de 1,124 pieds, dans le quartier Mercier ;

20) **Langelier** à la rue formée des lots de subdivision nos 1504, 1505 et 1506 du lot no 41 et du lot de subdivision no 442 du lot no 40 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, et qui s'étend vers le nord dans l'axe de la rue Langelier existante, à partir de la rue de Renty sur une distance de 1,124 pieds, dans le quartier Mercier ;

21) **Le Breton** à l'avenue formée du lot de subdivision

Village of Hochelaga, bounded by Darling, Saint-Germain, Rachel and Davidson Streets and lot No. 30-293 of that cadastre, in Préfontaine Ward ;

18) **Liège** to the street known as Côte-Saint-Michel Road, which extends in the axis of the existing Liège Street, from Saint-Hubert Street to Christophe-Colomb Avenue, in Villeray Ward ;

19) **Mignault** to the street made up of subdivision lot No. 1444 of lot No. 41 of the cadastre of the parish of Longue-Pointe, which extends northward in the axis of the existing Mignault Street, from de Renty Avenue, over a distance of 1,124 feet, in Mercier Ward ;

20) **Langelier** to the street made up of subdivision lots Nos. 1504, 1505 and 1506 of lot No. 41 and of subdivision lot No. 442 of lot No. 40 of the cadastre of the parish of Longue-Pointe, which extends northward in the axis of the existing Langelier Street, from de Renty Street over a distance of 1,124 feet, in Mercier Ward ;

21) **Le Breton** to the avenue made up of subdivision lot

no 358 du lot no 40 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, et qui s'étend immédiatement au nord de l'avenue de Renty vers l'ouest à partir de la rue Langelier sur une distance de 535 pieds, dans le quartier Mercier ;

22) **Jalobert** à l'avenue formée des lots de subdivision nos 375, 376 et 413 du lot no 40 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, et qui s'étend vers le nord à 160 pieds à l'ouest de la rue Langelier à partir de l'avenue Le Breton, sur une distance de 160 pieds, pour bifurquer à angle droit vers l'ouest sur une distance de 341 pieds, pour bifurquer de nouveau à angle droit vers le nord sur une distance de 386 pieds, dans le quartier Mercier ;

23) **Chauvin** à l'avenue formée du lot de subdivision no 414 du lot no 40 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, et qui s'étend à 386 pieds au nord de l'avenue Le Breton à partir de la rue Langelier vers l'ouest, sur une distance de 500 pieds, dans le quartier Mercier ;

24) **Pérodeau** à l'avenue formée du lot de subdivision no 441 du lot no 40 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, et qui s'étend à 160 pieds au nord de la rue Lan-

No. 358 of lot No. 40 of the cadastre of the parish of Longue-Pointe, extending immediately north of de Renty Avenue, towards the west, from Langelier Street, over a distance of 535 feet, in Mercier Ward ;

22) **Jalobert** to the avenue made up of subdivision lots Nos. 375, 376 and 413 of lot No. 40 of the cadastre of the parish of Longue-Pointe, extending northward, 160 feet west of Langelier Street, from Le Breton Avenue, over a distance of 160 feet, turning at right angle towards the west over a distance of 341 feet, thence, turning again at right angle towards the north and extending over a distance of 386 feet, in Mercier Ward ;

23) **Chauvin** to the avenue made up of subdivision lot No. 414 of lot No. 40 of the cadastre of the parish of Longue-Pointe, extending 386 feet north of Le Breton Avenue, from Langelier Street westward, over a distance of 500 feet, in Mercier Ward ;

24) **Pérodeau** to the avenue made up of subdivision lot No. 441 of lot No. 40 of the cadastre of Longue-Pointe, extending 160 feet north of Langelier Street.

- ford, dans le quartier Saint-Denis ;
- 119) **Cadot** à la rue connue sous le nom d'avenue Gonzague qui s'étend immédiatement au sud de la rue Sainte-Catherine, de la rue Poupart à la rue d'Iberville, ainsi qu'à la rue connue sous le nom de ruelle Frontenac qui s'étend immédiatement au sud de la rue Sainte-Catherine, de la rue d'Iberville à la rue du Havre, dans le quartier Sainte-Marie ;
- 120) **Hudon** à la rue connue sous le nom de rue Arthur qui s'étend immédiatement au sud de la rue Sainte-Catherine, à 50 pieds près dans l'axe de la rue Hudon, à partir de la rue Winnipeg jusqu'à la rue Davidson, dans le quartier Hochelaga ;
- 121) **de l'Acadie** au boulevard comprenant la voie formée du lot no 325-200 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, et connue sous le nom d'avenue Alfred-Laliberté, qui s'étend vers le nord sur une distance de 796 pieds à partir du boulevard Henri-Bourassa et qui est partie intégrante du boulevard de l'Acadie, dans le quartier Ahuntsic ;
- 122) **Marconi** à la rue connue sous le nom d'avenue Grand, et qui s'étend en bordure est des voies de la Compa-
- Ward ;
- 119) **Cadot** to the street known as Gonzague Avenue, extending immediately south of Sainte-Catherine Street, from Poupart Street to d'Iberville Street, and to the street known as Frontenac Lane, extending immediately south of Sainte-Catherine Street, from d'Iberville Street to Havre Street, in Saint Mary Ward ;
- 120) **Hudon** to the street known as Arthur Street, extending immediately south of Sainte-Catherine Street, within 50 feet of the axis of Hudon Street, from Winnipeg Street to Davidson Street, in Hochelaga Ward ;
- 121) **Acadie** to the boulevard made up of lot No. 325-200 of the cadastre of the parish of Saint-Laurent known as Alfred-Laliberté Avenue which extends northward over a distance of 796 feet from Henri-Bourassa Boulevard, and which is an integral part of Acadie Boulevard, in Ahuntsic Ward ;
- 122) **Marconi** to the street known as Grand Avenue, extending along the east side of the C.P.R. tracks, from
- gnie du chemin de fer canadien du Pacifique, de la rue Waverly à la rue de Castelnau, dans les quartiers Saint-Jean et Villeray ;
- 123) **Pierre-Héroux** à la rue connue sous le nom de ruelle Donat, qui s'étend immédiatement au sud de la rue Saint Patrick, entre la rue Beaulieu et le boulevard Monk, dans le quartier Saint-Paul ;
- 124) **Roulier** à la rue connue sous le nom de rue Contant, qui s'étend vers l'ouest à partir de la rue Saint-André et immédiatement au sud de la rue de La Gauchetière, dans le quartier Ville-Marie ;
- 125) **Bossuet** à la rue connue sous le nom de rue Lacoste, qui s'étend vers le sud dans l'axe de la rue Bossuet existante à partir de la rue Notre-Dame, dans le quartier Mercier ;
- 126) **Picard** à la rue connue sous le nom de ruelle Picard, qui s'étend vers l'est entre les rues Sainte-Catherine et de Montigny à partir de la rue Sanguinet pour bifurquer à angle droit vers le sud jusqu'à la rue Sainte-Catherine, dans le quartier Crémazie ;
- 127) **Bennett** à l'avenue connue sous le nom de rue Roscani, qui s'étend vers le sud dans
- Waverly Street to de Castelnau Street, in St. John and Villeray Wards ;
- 123) **Pierre-Héroux** to the street known as Donat Lane, extending immediately south of Saint Patrick Street, between Beaulieu Street and Monk Boulevard, in Saint-Paul Ward ;
- 124) **Roulier** to the street known as Contant Street, extending westward from Saint-André Street, immediately south of de La Gauchetière Street, in Ville-Marie Ward ;
- 125) **Bossuet** to the street known as Lacoste Street, extending southward in the axis of the existing Bossuet Street from Notre-Dame Street, in Mercier Ward ;
- 126) **Picard** to the street known as Picard Lane, extending eastward between Sainte-Catherine and de Montigny Streets, from Sanguinet Street, and making a right angle turn southward up to Sainte-Catherine Street, in Crémazie Ward ;
- 127) **Bennett** to the avenue known as Roscani Street, extending southward in the



HD 0285483 S

FORMULE 1

SERVICE DE L'URBANISME	DIVISION DES ETUDES GENERALES	jour 21	mois 08	année 84
---------------------------	----------------------------------	------------	------------	-------------

E 2.1
(TP)

A LA DEMANDE DU

OBJET

COMMISSION D'INITIATIVE ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES DE MONTREAL - SUPER SELECT INC. - MM Howard Labell et Bill Katsabanis - Surlargeur du boulevard de l'Acadie, côté ouest, entre les rues Antonio Barbeau et Mazurette - Projet de fermeture -

La firme Super Select Inc. se propose de construire un centre d'entrepotage public et de vente en gros de fruits, de légumes et de poissons sur les deux emplacements que la Ville possède sur le côté ouest du boulevard de l'Acadie, de part et d'autre de la rue Chabanel, tels qu'ils sont lisérés en jaune sur les plans "A" et "B" ci-joints.

Des négociations sont en cours en vue de la vente desdits emplacements aux intéressés. A signaler que l'utilisation projetée est permise à cet endroit par le règlement 1920 régissant le zonage dans ce secteur.

Or, le boulevard de l'Acadie présente une surlargeur à cet endroit, soit sur le côté ouest, entre les rues Antonio Barbeau et Mazurette, telle qu'elle est teintée en rouge sur les plans précités et, dans sa lettre ci-annexée en date du 27 juin 1984, le commissaire adjoint de la section Développement de l'Industrie de la Commission d'initiative et de développement économiques de Montréal, demande d'étudier la possibilité de fermer cette surlargeur et de regrouper ces terrains avec les terrains adjacents, de façon à former des emplacements plus profonds qui répondraient mieux aux besoins des promoteurs.

Le Service de l'urbanisme n'a pas d'objection à cette mesure, étant donné que les parties de rue en cause sont jugées inutiles. Elles ne contiendraient aucune utilité publique, selon les renseignements obtenus, et la construction des trottoirs a été effectuée à cet endroit en faisant abstraction de cette surlargeur (voir copie ci-jointe du plan A-43 Bordeaux).

Il conviendrait de consulter le Service des travaux publics relativement à l'aspect technique de la question.

Le cas échéant, il y aurait lieu de recommander aux Autorités municipales d'autoriser les procédures requises en vue de la fermeture, parce que jugées inutiles, des parties de rue, situées sur le côté ouest du boulevard de l'Acadie, entre les rues Antonio Barbeau et Mazurette, telles qu'elles sont teintées en rouge sur les plans "A" et "B" ci-joints, conformément à la description qui devra être préparée à cet effet par le Service des travaux publics.

La Commission d'initiative et de développement économiques de Montréal devrait être informée des décisions qui seront prises.

1984
JUN 23 16 13 04
SECRETARIAT ADMINISTRATIF

COMITÉ EXÉCUTIF
LE 12-09-84

signature du responsable
- Michel Gauthier, ing.
Surintendant

signature du directeur

MD:AM:sdb

numéro de dossier du requérant
HD 0285483 S

Ville de Montréal

Service du contentieux
Étude des avocats

275, rue Notre-Dame Est
Montréal H2Y 1C6

70
71
11 JAN 1985
70
71

Le 17 janvier 1985

Monsieur le Président
Madame et Messieurs les membres
du Comité exécutif de la Ville de Montréal
HOTEL DE VILLE

JAN 17 11 10 85
SECRETARIAT

a/s de Monsieur le Secrétaire administratif

OBJET: SERVICE DE LA GESTION IMMOBILIERE
Offre de location par emphytéose -
SUPER SELECT INC. -

- a) terrains situés du côté ouest de l'Acadie, entre les rues Chabanel et Mazurette -
- b) terrains situés du côté ouest du boul. de l'Acadie, entre les rues Antonio Barbeau et Chabanel -

DOSSIER: HD 0005770 (FG 52838)



Madame et Messieurs,

Nous accusons réception de la note de service du Secrétaire administratif en date du 10 janvier 1985 relative à l'objet mentionné en rubrique.

Nous avons préparé les documents requis, soit:

1o. Projet de règlement de fermeture de deux parties du boulevard de l'Acadie montrées au plan A-63 Bordeaux du service des Travaux publics, en date du 29 octobre 1984;

2.- Projets d'acte modifiant les baux emphytéotiques approuvés par résolutions nos 84 13178 et 84 13179 lors de la séance du Conseil du 19 septembre 1984 et non signés.

Il y aurait lieu, en conséquence, de recommander au Conseil la prise des décisions suivantes:

1o. Décréter par règlement la fermeture des parties du boulevard de l'Acadie sus-décrites;

2o. Rescinder les résolutions nos 84 13178 et 84 13179;

3o. Adopter deux résolutions approuvant les nouveaux projets d'acte et autoriser le Maire et le Greffier à les signer au nom de la Ville.

Nous n'avons pu, dans les délais qui nous furent impartis, obtenir la signature de l'emphytéote ni intégrer aux projets d'acte les changements mentionnés au rapport de la Gestion immobilière en date du 9 janvier.

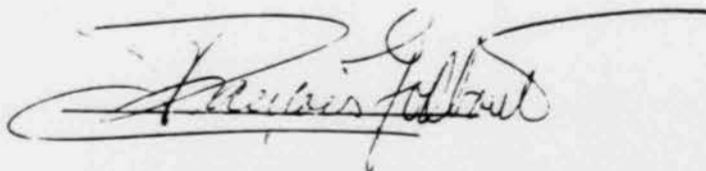
.../...

2.

Aussi, pour les fins du Conseil, il pourra être référé en ce qui concerne la description technique, au plan A-63 Bordeaux et en ce qui concerne la rente, au rapport précité du service de la Gestion immobilière.

Veillez agréer, Madame et Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

FRANCOIS GOUBOUT/hh



L'AVOCAT EN CHEF DE LA VILLE



1977
62 45 69 21 50
64 12 64 54 63



LE COMITÉ EXÉCUTIF

recommande, conformément aux rapports des directeurs des Services de la gestion immobilière, des travaux publics, de l'urbanisme et de l'Avocat en chef de la Ville, d'adopter le projet de règlement ci-joint intitulé "Règlement de fermeture de deux parties du boulevard de l'Acadie situées entre les rues Mazurette et Antonio Barbeau."

(HD 0005770)

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Yvan Fauriol

Président

Maurice Bouchard

Greffier de la Ville.

Montréal, le 11 janvier 1985.

RL/df

LL

21 JAN. 1985

Adopté le 21 JAN. 1985



Règlement
By-law 6619

Règlement de fermeture de deux parties du boulevard de l'Acadie situées entre les rues Mazurette et Antonio Barbeau.

À la séance du Conseil de la Ville de Montréal, tenue le 21 janvier 1985,

le Conseil décrète:

1. — Sont à l'avenir fermées et discontinuées comme voie publique ces parties du boulevard de l'Acadie du cadastre de la Paroisse de Saint-Laurent, division d'enregistrement de Montréal, indiquées par les lettres ABCDEFA et JHIJLKG sur le plan A-63 Bordeaux préparé par le Service des travaux publics et dont la description technique préparée par Paul Hamelin, arpenteur-géomètre, en date du 29 octobre 1984, est annexée audit plan. Ces documents sont identifiés par le Greffier de la Ville.

By-law for the closing of two sections of Acadie Boulevard located between Mazurette and Antonio Barbeau Streets.

At the meeting of the Conseil de la Ville de Montréal held on January 21, 1985,

the Conseil ordained:

1. — Shall, in the future, be closed and discontinued as streets, those sections of Acadie Boulevard of the cadastre of the Parish of Saint-Laurent, Montréal Registration Division, shown by letters ABCDEFA and JHIJLKG on plan A-63 Bordeaux prepared by the Service des travaux publics, the technical description of which, prepared by Paul Hamelin, surveyor, dated October 29, 1984, is annexed to the said plan. Those documents are identified by the Greffier de la Ville.



SERVICE GESTION IMMOBILIERE	DIVISION EXPERTISE	Jour 31	mois 01	année 85
--------------------------------	-----------------------	------------	------------	-------------

HE 0039003

A LA DEMANDE DU jour mois année

OBJET

Al-Bilad International Inc. (1982)
 Monsieur Samir Jebara
 Partie du lot 350-763 (rue) du
 cadastre de la paroisse de Saint-
 Laurent, situé à l'angle sud-est
 du boulevard de l'Acadie et de la
 rue Sauvé

Nous recommandons la vente de l'emplacement sis à l'angle sud-est de la rue Sauvé et du boulevard l'Acadie, tel que liséré de rouge sur les plans annexés (lot 350-P.763 de la paroisse cadastrale de Saint-Laurent) à Al-Bilad International Inc. (1982) au prix de \$23 500,00 ainsi qu'aux autres conditions énumérées dans l'offre d'achat.

La compagnie Al-Bilad International Inc. (1982), laquelle est intéressée à acquérir le terrain ci-dessus identifié, est déjà propriétaire des lots lisérés de jaune sur les plans annexés. Après avoir groupé ses terrains avec celui qui fait l'objet de la présente offre d'achat, cette firme projette construire sur cet emplacement un édifice d'une valeur approximative de \$2 000 000,00. Ce bâtiment, d'une hauteur de 2 étages, aura une superficie d'environ 16 000 pi² au sol, servira pour des bureaux, des commerces et des industries.

Le Service de l'urbanisme dans ses rapports du 29 mai 1973 et du 9 mai 1979, dont copies jointes au présent dossier, n'a aucune objection à la vente de ce terrain au propriétaire riverain puisqu'il est le seul à pouvoir l'utiliser d'une façon fonctionnelle. Nous partageons également cette opinion.

Le Conseil municipal, à sa séance tenue le 23 septembre 1980 et par sa résolution numéro 80 04618 (copie annexée), décrétait l'expropriation, en vue de sa fermeture, parce que jugée inutile, d'une partie du lot 350-763. De plus, dans son ordonnance (copie jointe) en date du 22 février 1984, le Tribunal de l'expropriation ordonnait à la Ville de payer à l'expropriée une indemnité de \$1,00. Cette ordonnance fut enregistrée à la division d'enregistrement de Montréal le 14 septembre 1984 sous le numéro 3515796 et, pour fins de radiation sous le numéro 1160893 par lesquelles la Ville devenait propriétaire de l'immeuble exproprié (voir lettre du 20 septembre 1984 de Me Paul Casgrain).

Compte tenu des droits que cette compagnie peut avoir dans la lisière de terrain convoitée, nous en estimons la valeur marchande actuelle à un montant de \$23 500,00.

L'évaluation municipale de cet emplacement, avec plus grande étendue, est de \$1,00 (valeur nominale).

. . . 2

Jean Perreault, é.a./nd

Signature du responsable
François Perreault

Signature du directeur
Jean-Claude Bouchard

c.c. M. Camille Chouinard, Permis & inspections

numéro de dossier du requérant
 10-7-3

La compagnie Al-Bilad International Inc. (1982), par l'entremise de son représentant, monsieur S. Jebara, désire acheter cette partie du lot précédemment désigné, au prix que nous avons fixé, soit \$23 500,00 tel que mentionné dans l'offre ci-jointe accompagnée d'une lettre de renonciation aux droits qu'elle pourrait avoir dans ce terrain.

Ce montant de \$23 500,00 est payable comme suit: \$2 500,00 comptant à la signature de l'offre d'achat et le solde de \$21 000,00 à la signature de l'acte de vente.

Nous avons accepté en dépôt un chèque au montant de \$2 500,00 représentant un peu plus de 10% du montant total de l'offre d'achat dont nous annexons copie, ainsi qu'un certificat de dépôt pour ledit montant de \$2 500,00.

Le terrain requis, d'une superficie de 9 006,9 pi², est délimité par un liséré rouge sur le plan d'arpentage numéro 30548-84 (copie en annexe) de monsieur David A.R. Rabin, a.g.


A noter que cette offre d'achat est conditionnelle à ce que l'acheteur puisse obtenir immédiatement de la Ville de Montréal la permission d'entrer sur son terrain par le boulevard l'Acadie.

Nous nous devons de noter l'urgence de ce dossier puisque cette compagnie entend débiter les travaux de construction vers le 1er avril 1985.

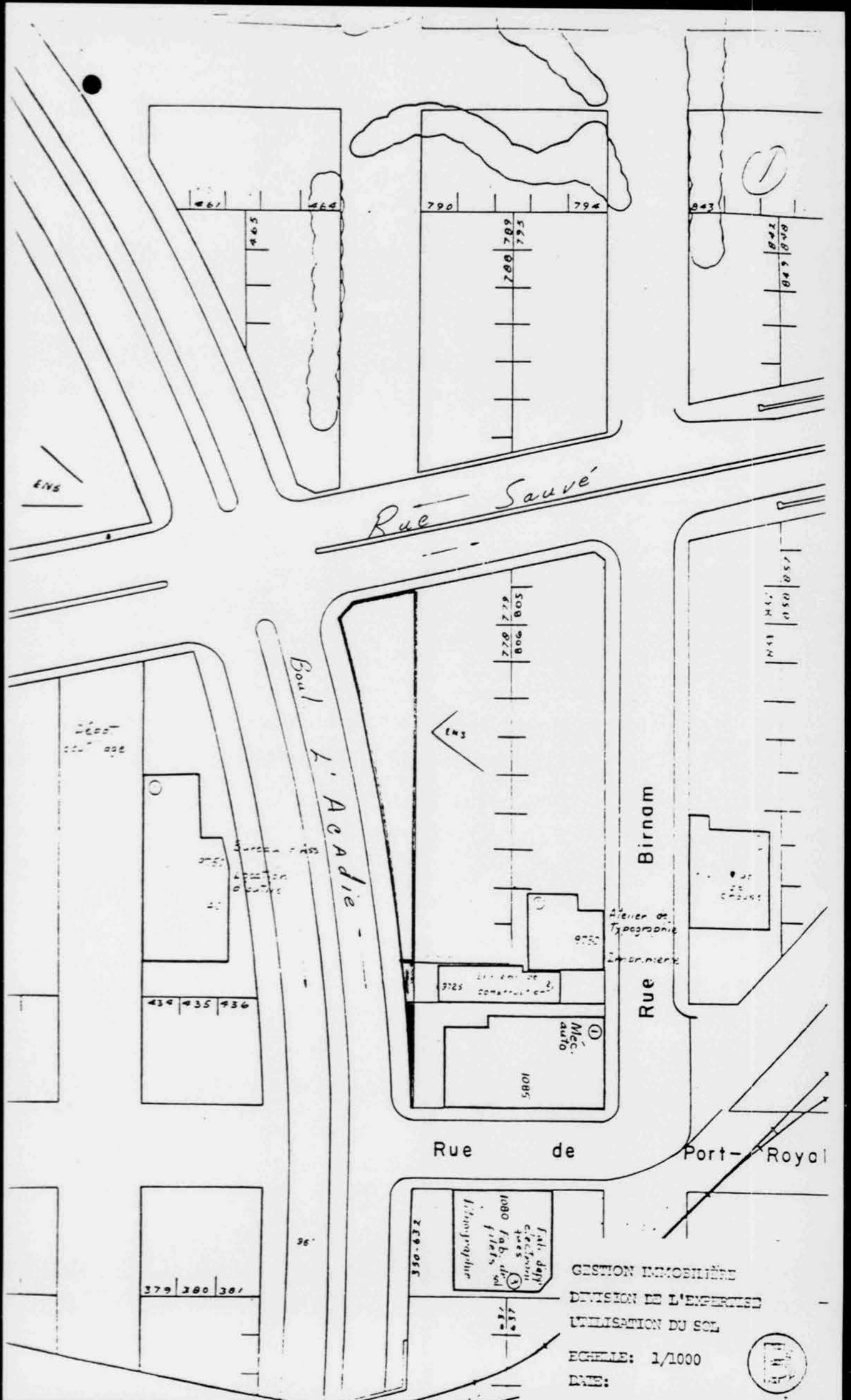
Si le Comité exécutif accepte en principe cette proposition, nous sommes d'avis d'accorder à cette entreprise une servitude temporaire de passage sur ce terrain qui fait l'objet de cette offre d'achat et ce, jusqu'à ce que cette transaction soit conclue. Cette dernière demande nous fut transmise verbalement.

La compagnie intéressée et le Service de la gestion immobilière devraient être informés des décisions qui seront prises.

N.B. Pour les parties teintées de vert et de bleu sur les plans ci-annexés, d'autres rapports suivront puisque nous sommes présentement en négociations avec les propriétaires riverains de ces deux parcelles de terrain.

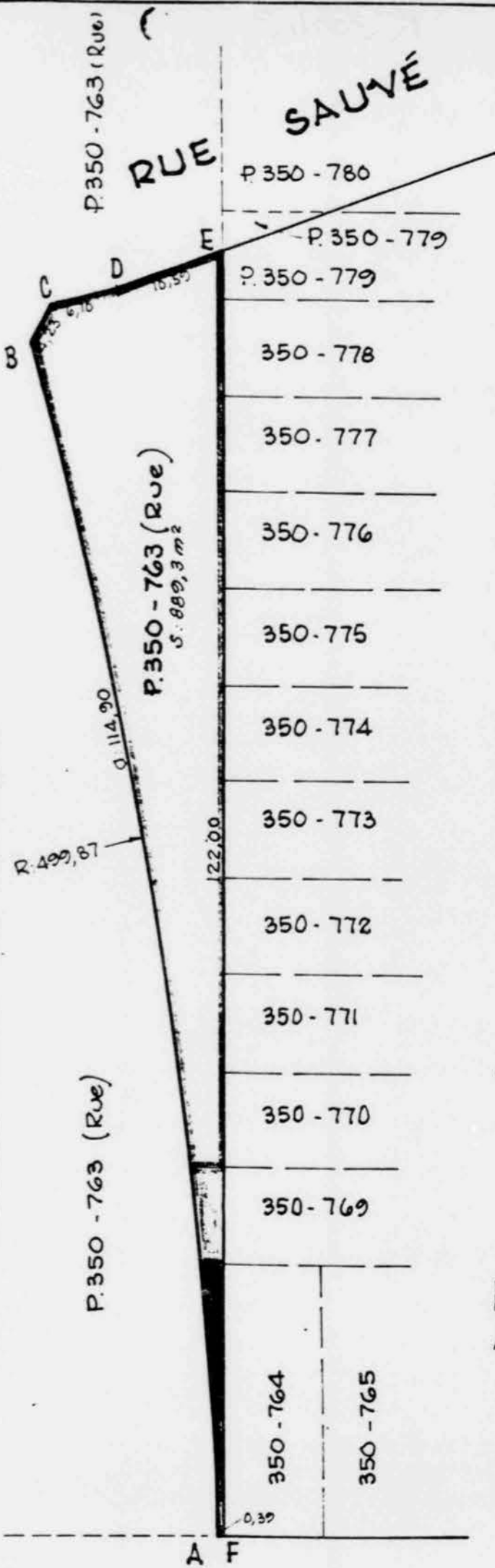

Jean Perreault, é.a./nd

Pti #8461
Dépenses relatives aux immobilisations
Acquisitions pour réserves foncières (crédit)



GESTION IMMOBILIÈRE
 DIVISION DE L'EMPHYTEOSE
 UTILISATION DU SOL
 ÉCHELLE: 1/1000
 DATE:

BOULEVARD DE L'ACADIE



VILLE

RUE SAUVÉ

et c^o

Montréal

Note: Les par.

Cola
Arpente

EXTRAIT DU PLAN
A-58 Bordeaux

RUE DE PORT-ROYAL
P. 350 - 739 (Rue)

GESTION IMMOBILIÈRE
DIVISION DE L'ENQUÊTE
PLAN DE CADASTRE

ÉCHELLE:
DATE:





LE COMITÉ EXÉCUTIF

recommande, conformément au rapport du directeur du Service de l'urbanisme et de l'Avocat en chef de la Ville, d'adopter le projet de règlement ci-joint intitulé: "Fermeture d'une partie de rue située à l'angle sud-est du boulevard de l'Acadie et de la rue Sauvé".

(HE 0039003)

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Yvon Lamonde

Président

Maurice Duro

Le Greffier de la Ville

Montréal, le 20 février 1985.

RL/md
LL

26 FEV. 1985
Sousmis le.....

26 FEV. 1985
Adopté le.....

REGLEMENT
BY-LAW 6657

Loi GREFFIER DE LA VILLE

Fermeture d'une partie de rue située
à l'angle sud-est du boulevard de
l'Acadie et de la rue Sauvé.

Closing of a section of street located
at the south-east corner of Acadie Bou-
levard and Sauvé Street.

A la séance du Conseil de la Ville
de Montréal, tenue le 26 février
1985,

At the meeting of the Conseil de la
Ville de Montréal held on February 26,
1985,

le Conseil décrète:

the Conseil ordained:

1.- Est à l'avenir fermée comme rue
cette partie du lot 350-763 du cadas-
tre officiel de la Paroisse de Saint-
Laurent, indiquée par les lettres
ABCDEFA sur le plan A-58 Bordeaux
préparé par Lucien Pelletier, arpen-
teur-géomètre, le 8 février 1980 et
vérifié le 20 novembre 1980, avec des-
cription technique en date du 20 novem-
bre 1980, ces documents étant identi-
fiés par le Greffier de la Ville.

1.- Shall in the future be closed as
a street the part of lot 350-763 of the
official cadastre of the Parish of Saint-
Laurent, as shown by the letters ABCDEFA
on plan A-58 Bordeaux, prepared by Lucien
Pelletier, land-surveyor, on February
8, 1980 and verified on November 20, 1980,
including a technical description dated
November 20, 1980, such documents being
certified by the Greffier de la Ville.

A city... call it proud.



montreal

VILLE DE MONTREAL SERVICE SECRETARIAT MUNICIPAL

By-laws 6627, 6628, 6629, 6630, 6631, 6632, 6633, 6634, 6635, 6636, 6637, 6638, 6639, 6640, 6641, 6642, 6643, 6644, 6645, 6646, 6647, 6648, 6649, 6650, 6651, 6652, 6653, 6654, 6655, 6656, 6657 and 6658.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the Conseil municipal, at its meetings of February 25 and 26, 1985, adopted the following by-laws:

By-law 6627 amending the City planning by-law for Pointe-aux-Trembles Ward (925, as amended).

By-law 6628 amending the zoning by-law of Sainte-Cunégonde, St. Henry, Saint-Paul, Sainte-Anne, Saint-Gabriel and Saint-Joseph Wards (2875, as amended).

By-law 6629 amending the by-law entitled: "Zoning by-law for Rosemont and Prefontaine Wards and part of Saint-Eusébe Ward" (3319, as amended).

By-law 6630 to amend the by-law concerning the zoning of St. John, St. Edward and Montcalm Wards and part of Villeray Ward (4139, as amended).

By-law 6631 amending the zoning by-law of Rivière-des-Prairies Ward (5882, as amended).

By-law 6632 concerning the approval of a plan for the construction and occupancy of residential buildings included in the low-rental housing program "Habitations Ville-Marie", made up of five sites located on the north side of the Ville-Marie Autoroute, between Bourbonnière Avenue and Gaboury Street.

By-law 6633 to amend the by-law concerning the approval of a plan for the construction and occupancy of a residential complex at the north-east corner of Irwin and Newman Avenues, in Saint-Paul Ward (6355).

By-law 6634 concerning the approval of a plan for the construction and occupancy of a residential complex on the north side of Notre-Dame Street, west of 64th Avenue, in Pointe-aux-Trembles Ward (6511).

By-law 6635 amending the by-law entitled: "Authorizations providing for the use of parcels of land, the erection and the occupancy of buildings for specific purposes" (2713, as amended):

- a) Compagnie 108169 Canada Ltée — day-nursery "Chez Tante Monique" and kindergarten "Au Petit Royaume" — 7757 and 7761 Louis Hébert Street;
- b) Centre hospitalier des convalescents de Montréal — extension — 6363 Hudson Road;
- c) Les Ballets Modernes de Montréal (1983) Inc. — ballet school — 1224 de Champlain Street;
- d) Garderie Yeshiva Levi Yitzchak — day-nursery — 6405 Westbury Avenue;
- e) Garderie Pointe Saint-Charles Inc. — day-nursery — 255, Ash Avenue;
- f) Centre Hospitalier Jacques Viger — modification to a building — 1051 Saint-Hubert Street and 850, 870 and 890 Dorchester Boulevard East;
- g) Hôpital Royal Victoria — alteration to a building — 687 to 711 Pine Avenue.

By-law 6636 amending the by-law concerning the zoning of St. Mary, Hochelaga, Maisonneuve and Mercier Wards and part of Papineau Ward (2110, as amended).

By-law 6637 to amend the by-law entitled: "Zoning of the surroundings of Lafontaine, Laurier, de Lorimier, Saint-Denis, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Michael Wards and part of Bourget, Crémazie, St-Eusébe, Saint-George, St-Lawrence and St-Louis Wards (4980, as amended).

By-law 6638 amending the by-law concerning the establishment and construction of filling-stations (2600, as amended).

By-law 6639 concerning the storing of flammable materials.

By-law 6640 concerning the closing of the park located north-east of de l'Épée Avenue and north-west of Ogilvy Avenue.

By-law 6641 concerning the closing of a part of lots 339-106-1, 339-129-1 and 339-134-1 (lane) located on the north side of Saint-Joseph Boulevard, between de Lanaudière and Garnier Streets.

By-law 6642 concerning the closing of part of lot 162-360 (street) located south-west of 4th Avenue and south-east of André Arnoux Street.

By-law 6643 concerning the closing of the lane located north of 2nd Street, east of 6th Avenue.

By-law 6644 concerning the closing of certain lanes located in the quadrilateral bounded by Beaumont Avenue and Waverly and Marconi Streets.

By-law 6645 concerning the closing of two (2) lanes located north-west of Dandurand Street, between 8th and 9th Avenues.

By-law 6646 concerning the closing of parts of lot 199-172 located north-east of thirty-second Avenue and south-east of de La Gauchetière Street.

By-law 6647 to change the name of 13th Avenue.

By-law 6648 concerning the closing of part of lot 639 which is located east of Durocher Street and constitutes the extremity of the high level terminating in a dead-end at the right of way of the C.P. railroad tracks.

By-law 6649 to withdraw from the public domain of the Ville, for park purposes, and to transfer to the private domain of the Ville part of lot 639 located south of Jarry Street, between the lane east of Durocher Street and the right of way of the C.P. railroad tracks.

By-law 6650 concerning the erection of buildings in the city of Montréal (1900, as amended).

By-law 6651 authorizing Messrs. Gaétan Guy and Aimé Dickey to occupy the public domain with stairways and an overhanging gallery for the building bearing Nos. 5975 and 5977 Hurteau Street.

By-law 6652 authorizing Imasco Limited to occupy the public domain with a foot-bridge linking the building bearing No. 3810 Saint-Antoine Street West to the building bearing No. 855 Irène Street.

By-law 6653 authorizing 122510 Canada Inc. to occupy the public domain with steps and a landing for the building bearing Nos. 2049 Sherbrooke Street East and 3406, de Lorimier Avenue.

By-law 6654 concerning the closing of lot 389-597 located south of Hochelaga Street, east of Curatteau Street.

By-law 6655 for the approval of the operating budget of the Carrefour Plateau Mont-Royal Sidac for the period from January 1, 1985 to December 31, 1985, and imposing a levy.

By-law 6656 amending the by-law relating to the protection of the residential heritage (5241, as amended).

By-law 6657 concerning the closing of a section of street located at the south-east corner of l'Acadie Boulevard and Sauve Street.

By-law 6658 to amend the by-law concerning subsidies for the renovation, restoration or extension of industrial buildings (5969, as amended).

City Hall,
Montréal, March 6, 1985.

Maurice Brunet
Greffier de la Ville

la fierté à une ville



montreal

SECRÉTARIAT MUNICIPAL

AVIS PUBLIC

Règlements 6627, 6628, 6629, 6630, 6631, 6632, 6633, 6634, 6635, 6636, 6637, 6638, 6639, 6640, 6641, 6642, 6643, 6644, 6645, 6646, 6647, 6648, 6649, 6650, 6651, 6652, 6653, 6654, 6655, 6656, 6657 et 6658.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil municipal, à ses séances tenues les 25 et 26 février 1985, a adopté les règlements suivants:

Règlement 6627 modifiant le règlement d'urbanisme du quartier de Pointe-aux-Trembles (925, modifié).

Règlement 6628 modifiant le règlement de zonage des quartiers de Sainte-Cunégonde, de Saint-Henri, de Saint-Paul, de Sainte-Anne, de Saint-Gabriel et de Saint-Joseph (2875, modifié).

Règlement 6629 modifiant le règlement intitulé: "Règlement de zonage des quartiers de Rosemont et de Préfontaine, et d'une partie du quartier de Saint-Eusèbe" (3319, modifié).

Règlement 6630 modifiant le règlement de zonage des quartiers de Saint-Jean, de Saint-Edouard, de Montcalm et d'une partie du quartier de Villeray (4139, modifié).

Règlement 6631 modifiant le règlement de zonage du quartier de Rivière-des-Prairies (5882, modifié).

Règlement 6632 portant approbation du plan de construction et d'occupation des bâtiments d'habitation du programme de logements à loyer modique "Habitations Ville-Marie", composé de cinq emplacements répartis sur le côté nord de l'autoroute Ville-Marie, entre l'avenue Bourbonnière et la rue Gaboury.

Règlement 6633 modifiant le règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un ensemble résidentiel situé à l'angle nord-est des avenues Irwin et Newman, dans le quartier de Saint-Paul (6355).

Règlement 6634 modifiant le règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un ensemble résidentiel sur le côté nord de la rue Notre-Dame, à l'ouest de la 64e Avenue, dans le quartier de Pointe-aux-Trembles (6511).

Règlement 6635 modifiant le règlement intitulé: "Autorisations d'utilisation de terrains, de construction et d'occupation de bâtiments à des fins spécifiques" (2713, modifié):

- a) Compagnie 108160 Canada Ltée — garderie de jour "Chez Tante Monique" et école maternelle "Au Petit Royaume" — 7757 et 7761, rue Louis Hébert;
- b) Centre hospitalier des convalescents de Montréal — agrandissement — 6363 chemin Hudson;
- c) Les Ballets Modernes de Montréal (1983) Inc. — école de ballet — 1224, rue de Champlain;
- d) Garderie Yeshiva Levi Yitzchak — garderie de jour — 7405, avenue Westbury;
- e) Garderie Pointe Saint-Charles Inc. — garderie de jour — 255, avenue Ash;
- f) Centre Hospitalier Jacques Viger — modification à un bâtiment — 1051, rue Saint-Hubert et 850, 870 et 890, boulevard Dorchester est.
- g) Hôpital Royal Victoria — modification à un bâtiment — 687 à 711, avenue des Pins.

Règlement 6636 modifiant le règlement de zonage des quartiers de Sainte-Marie, de Hochelaga, de Maisonneuve et de Mercier et d'une partie du quartier de Papineau (2110, modifié).

Règlement 6637 modifiant le règlement intitulé: "Zonage des quartiers de La Fontaine, de Laurier, de De Lorimier, de Saint-Denis, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Michel et d'une partie des quartiers de Bourget, de Crémazie, de Saint-Eusèbe, de Saint-Georges, de Saint-Laurent et de Saint-Louis (4980, modifié).

Règlement 6638 modifiant le règlement concernant l'établissement et la construction des postes d'essence (2600, modifié).

Règlement 6639 sur l'emménagement des substances inflammables.

Règlement 6640 concernant la fermeture du parc situé au nord-est de l'avenue de l'Épée et au nord-ouest de l'avenue Ogilvy.

Règlement 6641 concernant la fermeture d'une partie des lots 339 106-1, 339-129-1 et 339-134-1 (ruelle) située sur le côté nord du boulevard Saint-Joseph, entre les rue de Lanaudière et Garnier.

Règlement 6642 concernant la fermeture d'une partie du lot 162-360 (rue) située au sud-ouest de la 4e Avenue et au sud-est de la rue André Arnoux.

Règlement 6643 concernant la fermeture de la ruelle située au nord de la 2e Rue, à l'est de la 6e Avenue.

Règlement 6644 concernant la fermeture de certaines ruelles situées dans le quadrilatère borné par l'avenue Beaumont et les rues Waverly et Marconi.

Règlement 6645 concernant la fermeture de deux (2) ruelles situées au nord-ouest de la rue Dandurand, entre les 8e et 9e Avenues.

Règlement 6646 concernant la fermeture de parties du lot 199-172 situées au nord-est de la trente-deuxième Avenue et au sud-est de la rue de La Gauchetière.

Règlement 6647 changeant le nom de la 13e Avenue.

Règlement 6648 concernant la fermeture d'une partie du lot 639 située à l'est de la rue Durocher et constituant l'extrémité du haut niveau se terminant en cul-de-sac à l'emprise du chemin de fer du C.P.

Règlement 6649 à l'effet de distraire du domaine public de la Ville, pour fins de parc, et verser au domaine privé de la Ville une partie du lot 639 située au sud de la rue Jarry, entre la ruelle sise à l'est de la rue Durocher et l'emprise du chemin de fer du C.P.

Règlement 6650 concernant la construction des bâtiments dans la ville de Montréal (1900, modifié).

Règlement 6651 permettant à messieurs Gaétan Guy et Aimé Dickey d'occuper le domaine public avec des escaliers et une galerie en surplomb pour le bâtiment portant les numéros 5975 et 5977, rue Hurteau.

Règlement 6652 permettant à Imasco Limitée d'occuper le domaine public avec une passerelle reliant le bâtiment portant le numéro 3810, rue Saint-Antoine ouest, à celui portant le numéro 855, rue Irène.

Règlement 6653 permettant à 122510 Canada Inc. d'occuper le domaine public avec des marches et un palier, pour le bâtiment portant les numéros 2049, rue Sherbrooke est et 3406, avenue de Lorimier.

Règlement 6654 concernant la fermeture du lot 389-597 situé au sud de la rue Hochelaga, à l'est de la rue Curatteau.

Règlement 6655 portant approbation du budget de fonctionnement de la Sidac Carrefour Plateau Mont-Royal pour la période du 1er janvier 1985 au 31 décembre 1985, et imposant une cotisation.

Règlement 6656 modifiant le règlement relatif à la protection du patrimoine résidentiel (5241, modifié).

Règlement 6657 concernant la fermeture d'une partie de la rue située à l'angle sud-est du boulevard de l'Acadie et de la rue Sauvé.

Règlement 6658 modifiant le règlement sur les subventions à la rénovation, à la restauration ou à l'agrandissement des bâtiments industriels (5969, modifié).

Maurice Brunet
Greffier de la Ville



51002
Ville de Montréal

**Extrait authentique du procès-verbal
d'une séance du Comité exécutif
tenue le 13 septembre 1989**

CE89 03371

Sur recommandation du directeur du Service de l'habitation et du développement urbain, il est

RÉSOLU:

- 1.- d'approuver la liste des noms de voies de Montréal annexée au rapport du directeur du Service de l'habitation et du développement urbain en date du 11 août 1989;
- 2.- de mandater le greffier de la Ville à l'effet de transmettre ladite liste à la Commission de toponymie du Québec en vue de l'officialisation.

89 0354793
K-202

Le greffier de la Ville,

Léon Laberge

JM/dc

Bur. greff. & doss.
Tous les services + liste

PLAN

no: 1

dossier :

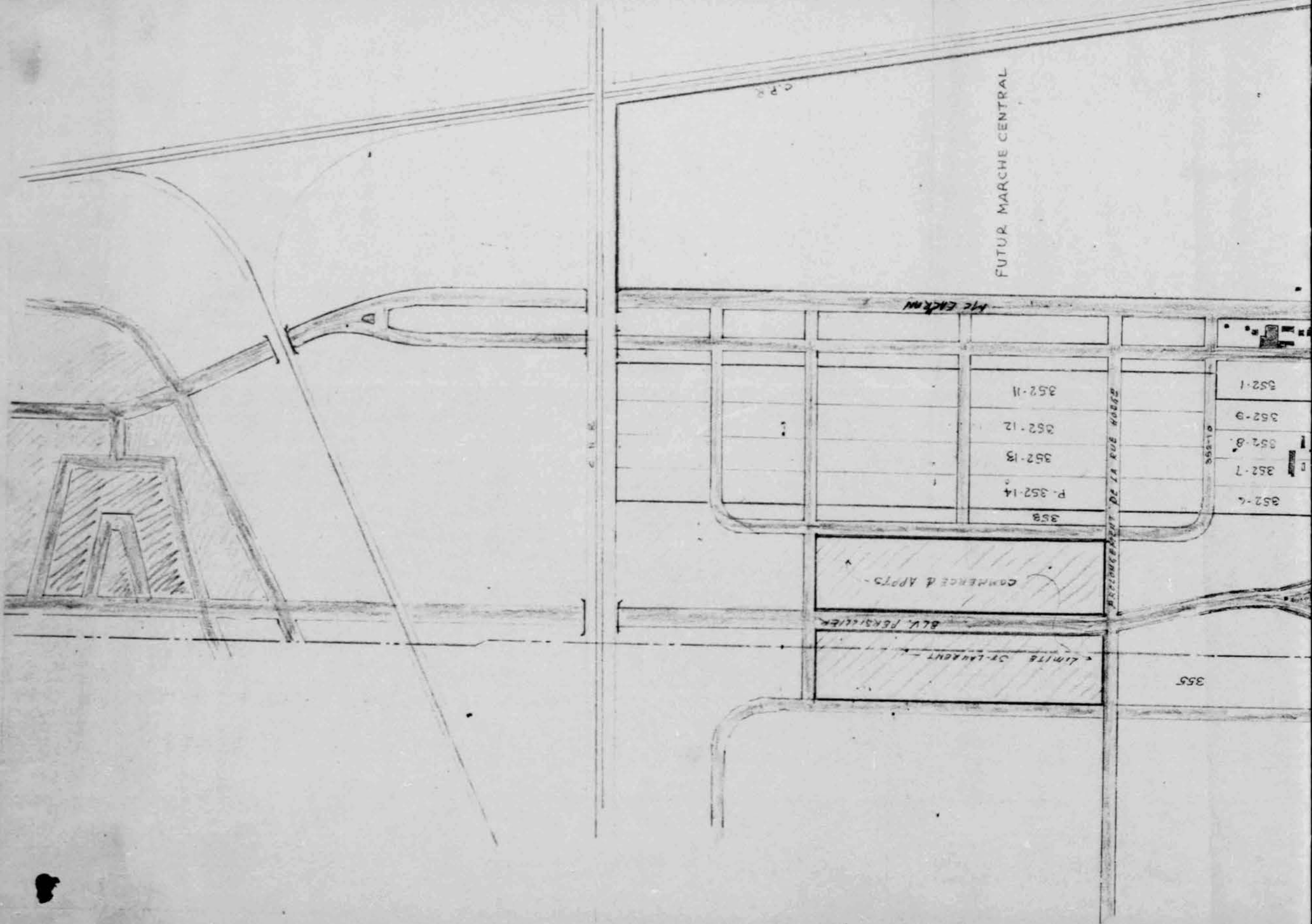
R.3001.3

R.3001.3 VII



partie de la rue Prigon changée en rue Persillier
 le 22 décembre 1939.
 La rue Persillier est changée en boulevard Persillier





FUTUR MARCHÉ CENTRAL

RUE MACKAY

ARRIÈREMENT DE LA RUE ROUGE

BLV. PEXIDIER

LIMITE ST-LAURENT

C.N.R.

352-1
352-9
352-8
352-7
352-6

352-11
352-12
352-13
P-352-14
358

COMMENCEMENT APTS

355